

Commission Civisme

Sorbonne - 30 novembre 2013

Nous publions le compte rendu de la conférence d'Alain Seksig dans le cadre de la commission du civisme du 30 novembre 2013.

Présent(e)s : Guy Brangier, Aleth Briat, Thibaut Castelli, Xavier Cataneo, Marc Charbonnier, Marie-Josèphe de Bergh, Jacqueline Garin, Christine Guimonnet, Myriam Jacquot, Gürcan Kocakaya, Fabienne Laude, Thierry Leroy, Anton Manrubia, Chantal Maziou, Janine Michelon, Jean-Marie Noël, Michèle Poncelet, Corinne Talon, Hubert Tison

Excusé(e)s : Véronique Poggioni, Isabelle Cureaux-Sueur, Gilles Trémège, Alain Mahé, Claude Morillon.

Conférence d'Alain SEKSIG

Instituteur, puis directeur d'école, formateur dans le cadre de l'ancienne École Normale, Alain Seksig occupe entre 2000 et 2002 les fonctions de conseiller technique au sein du cabinet de Jack Lang. Puis, il devient IEN dans le département de la Seine-Saint-Denis, à Pantin.

Actuellement membre du HCI, le Haut Conseil à l'Intégration, Alain Seksig fait aujourd'hui le point sur les questions laïques avant de débattre avec les membres de la Commission Civisme de l'APHG.

Le portail du gouvernement indiquera plus tard les précisions suivantes :

Depuis le 24 décembre 2012, le Président et les membres du collège du Haut Conseil à l'intégration ne sont plus en fonction. A compter de cette date et en l'absence de collège, le HCI n'est donc plus en situation d'émettre des avis, ni de publier des rapports.

Le rôle, l'organisation et les attributions du Haut Conseil à l'intégration seront redéfinis à l'issue de la réflexion engagée par le Gouvernement visant à la refondation de la politique d'intégration. Eu égard aux travaux engagés, les agents affectés au HCI contribuent à ce travail.

A l'issue de cette réflexion, des propositions seront formulées pour déterminer notamment les modalités de gouvernance de la politique d'intégration en France.

Merci de m'accueillir de nouveau dans le cadre de votre commission.

Je commencerai par expliquer ce qu'est le Haut Conseil à l'Intégration et préciser ses fonctions.

Le HCI :

Il a été créé en 1989 par Michel Rocard, alors Premier ministre. Il s'agit d'une commission administrative indépendante, sous la responsabilité du chef du gouvernement, comprenant un président, un secrétaire général et des

chargés de mission. Il se compose d'une vingtaine de personnes, bénévoles, connues pour leur engagement pour les questions d'intégration des populations immigrées.

Le premier à en assurer la présidence fut Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat. Le HCI fut créé après les premières affaires de voile au collège Gabriel Havez de Creil, dans l'Oise.

A l'époque, la question était davantage celle de l'intégration que celle de la réaffirmation de la laïcité. Je venais en outre d'entamer un travail au sein du Fond d'Action Sociale (FAS), une structure créée par le général de Gaulle en 1958, qui avait, à titre d'exemple, pris en charge la construction des foyers Sonacotra. Il devint ensuite le FASILD (prenant en compte la lutte contre les discriminations) puis l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité).

Le HCI a suivi avec attention cette affaire du port du voile au sein d'une enceinte scolaire ; il y a eu de nombreuses réunions institutionnelles, au sein desquelles les gens semblaient tétanisés par cette affaire ! Comment faire, concrètement, alors qu'il existait déjà des bibliographies entières relatives aux questions des différentes culturelles ?

Le ministre Lionel Jospin se défaussa sur le Conseil d'Etat, faisant du problème une question juridique, alors que c'était au politique d'avoir le premier rôle. Ce fut une erreur fondamentale.

Après Marceau Long, le HCI fut présidé par Roger Fauroux, Simone Veil, Blandine Kriegel et enfin Patrick Gaubert (qui présidait précédemment la LICRA).

J'appartiens au dernier collège d'experts du HCI. Nous validons des rapports et nous réunissons toutes les trois semaines. Patrick Gaubert m'a nommé en 2010 à la tête de cette mission Laïcité au sein du HCI.

Quels objectifs ?

Au cours de l'été 2003, Jacques Chirac décide la mise en place de la commission Stasi afin de réfléchir à l'affirmation du principe de laïcité dans divers domaines, dont

l'école. Elle comprenait une vingtaine de membres, avec un équilibre droite/gauche, des élus, des universitaires, des personnes issues du monde associatif. Le HCI a été auditionné dès le mois de septembre. La proposition de loi du 15 mars 2004 relative au port des signes religieux est issue de tous ces travaux. Si la loi avait été proposée en 2003, la commission aurait été plus réticente, à l'exception d'Henri Pena-Ruiz, Régis Debray et Gaye Petek. Jean Baubérot et Alain Touraine étaient hostiles à une loi.

Le basculement vers une loi a été favorisé par les nombreuses auditions (près de 150 personnes), en particulier d'enseignants (mais pas seulement). Ont été entendus des élus, chefs de partis, infirmières, médecins, représentants des cultes, des obédiences maçonniques, des philosophes... A l'exception de Jean Baubérot, qui s'abstint, la commission se prononça en faveur d'une loi mais fit d'autres propositions, comme la création d'un observatoire de la laïcité : le premier ministre demanda au HCI de rédiger le décret officialisant sa constitution (signé le 26 avril par Dominique de Villepin plusieurs ministres dont Nicolas Sarkozy).

Pourtant, une fois élu à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy n'a pas souhaité installer cet observatoire. On nota également un refus de multiplier les instances administratives indépendantes (jugés trop nombreuses, trop coûteuses) ; il était plutôt question de les regrouper (Défenseur des droits).

En avril 2010, François Fillon confia au HCI le soin de suivre la laïcité. Des propositions lui avaient été présentées (publiées dans un volume de La Documentation Française : rapport sur l'Ecole et les défis de l'intégration assorti de 12 propositions pour faire vivre la laïcité). Une mission à temps plein s'installe au mois d'octobre 2010.

Quelles évolutions ?

Depuis 1989, nous étions dans l'accumulation des confusions de tous ordres.

Le groupe permanent de réflexion et de proposition sur la laïcité fut installé le 14 décembre 2010. On y trouvait deux élus, Françoise Hostalier (ancienne Secrétaire d'Etat à l'Enseignement scolaire dans le gouvernement Juppé et députée du Nord), et Manuel Valls, alors député-maire d'Évry. Les élus présents au début des travaux, ont siégé moins souvent ensuite. Les autres membres venaient de l'université (sociologues, juristes, philosophes...), du journalisme, de l'enseignement, du secteur associatif... : Elisabeth Badinter, Abdennour Bidar, Patrick Kessel, Ghaleb Bencheikh, Catherine Kintzler, Jean-Louis Auduc, Guy Konopnicki... et sept membres du HCI (Caroline Bray, Cécilia Gabizon, Sophie Ferhadjian, Claire Serero, Malika Sorel, Jacques Toubon et moi-même). Collectivement nous avons décidé de travailler sur plusieurs thèmes.

A. La neutralité religieuse dans l'entreprise : c'est un sujet qui commence à émerger. Nous avons auditionné des DRH, des représentants syndicaux... Dans des grands groupes, on assiste à une augmentation des revendications et des demandes de nature religieuse qu'on pourrait regrouper en quatre catégories :

- les absences pour les fêtes religieuses : elles posent peu de difficultés. Le problème est lié au nombre de salariés susceptibles de s'absenter pour la même fête. Dans la fonction publique, c'est possible sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service (par exemple à l'hôpital)

- les signes religieux : la réponse est variable. Souvent, une délégation s'adresse au DRH. Les problèmes débute lorsque les demandes s'accompagnent de pressions sur des employés de la même confession (ou supposée telle)

- les rapports entre les hommes et les femmes : par endroits, des hommes refusent la mixité, refusent de recevoir des ordres des femmes, de leur serrer la main... Le règlement intérieur est une solution. Refuser de se serrer la main est une négation des gestes civils élémentaires dans la vie en société !

- les salles de prière sur les lieux de travail : Comment répondre sans froisser ? Dans les années 50/60, dans le secteur de l'automobile (Citroën, Renault), il y a beaucoup d'hommes seuls musulmans, vivant dans des foyers à proximité des entreprises. La demande de salles de prières était compréhensible venant de travailleurs déracinés ; les lieux de culte étaient en outre très peu nombreux. Je voudrais donner quelques chiffres (qui émanent du Bureau des cultes du Ministère de l'Intérieur) pour préciser le nombre de lieux de culte car on entend en permanence l'idée qu'il n'y en a pas assez. En 1989, on comptait 900 salles de prières ou mosquées. En 2013, on en compte environ 2500. Le Salon international du monde musulman donne les mêmes chiffres. Mais on est sorti depuis longtemps de l'islam des caves ! Sans nier qu'il puisse rester des besoins, beaucoup d'efforts ont été faits pour que les populations aient accès à des lieux de culte. En Seine-Saint-Denis, on compte 117 lieux de culte catholiques et 143 lieux de culte musulmans. On est donc très loin de ce fantasme de l'islam des caves.

Pour compléter ce sujet sur l'entreprise, je reviens sur l'affaire de la crèche Baby Loup, dont nous avons rencontré l'équipe à Chanteloup-les-Vignes. Pierre Cardo fut membre du HCI. Localement, on sentait la volonté de ne pas faire de vagues...avec une tendance à ne pas considérer la situation particulière de la crèche. Le HCI a soutenu la crèche dès le début, contrairement à la HALDE qui avait soutenu l'employée F. Afif. Les relations entre la crèche et la HALDE ont été facilitées par la nomination de Jeannette Bougrab (remplacée par Eric Molinié entre avril 2010 et avril 2011. Il

a ensuite dirigé le Samu social jusqu'en octobre 2013). On a fini par entendre : *Il y a le droit, c'est vrai mais il y a aussi le vivre-ensemble !*

B. La laïcité et l'enseignement supérieur

La loi de 2004 concernait le premier et le second degré. Le supérieur a été écarté du domaine de la loi car il concerne des adultes alors que les élèves sont encore en formation, en construction. Mais il existe cependant des secteurs qui peuvent être concernés par la loi : les BTS, les CPGE se trouvent dans des lycées où la loi de 2004 s'applique.

Un certain nombre de revendication commençant à atteindre le secteur de l'enseignement supérieur, il nous a semblé essentiel de mener une réflexion, avec la réelle volonté d'arriver à un consensus.

Nous avons multiplié les auditions en deux ans : la CPU, des universitaires, des syndicats d'enseignants, d'étudiants (UNEF, UNI, UEJF). Il ne fut pas possible de rencontrer le syndicat EMF (Etudiants musulmans de France).

Nous avons préconisé

- que la règle pour l'élaboration de la carte d'étudiant soit la même que celle de CNI (tête nue)

- l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans les salles de cours, c'est-à-dire dans les seules situations d'enseignement, mais absolument pas sur les campus.

Le rapport, terminé au mois de mars 2013 fut transmis au Premier Ministre Jean-Marc Ayrault le 8 avril (mais il fut publié plus tard). Entretemps, nous savions que le Président de la République allait installer un Observatoire de la laïcité, ce dont nous étions plutôt satisfaits. Jean-Louis Bianco fut nommé à la tête de cet Observatoire.

A cours de l'été, il y a eu une fuite. Des hypothèses diverses liées à des rivalités politiques ont circulé...

Une certaine presse s'est employée traiter d'islamophobes les rédacteurs du rapport ! Le président de la CNU a prétendu s'être procuré le rapport ce qui était faux car on le lui avait remis en main propre ! Ce rapport n'est en rien teinté d'islamophobie. Ghaleb Bencheikh, Abdennour Bidar l'ont signé.

Il existe également une importante question transversale, celle de la formation des personnels des différentes fonctions publiques. Dans ce domaine, le flou est total, les personnels ne savent quand dire oui, quand dire non... Il est donc important de concevoir des temps de formation de cadres au sein des diverses structures de formation (ESEN, ESPE, Police, Fonction publique territoriale...) afin que les personnels disposent de connaissances précises.

Nous avons travaillé en sous-commissions sur **la pédagogie de la laïcité à l'école**, ce qui a donné un volume publié à La Documentation Française avec des contributions d'Abdennour Bidar, Jean-Louis Auduc, et moi-même, avec une préface de Vincent Peillon.

Est donc née l'idée d'élaborer une charte de la laïcité à l'école où toutes les questions qui peuvent donner lieu à des polémiques sont abordées :

- Comment réagir face à des lycéennes qui se présentent vêtues d'une abaya, comme à Saint-Ouen ?

- Quel est le statut des parents d'élèves qui accompagnent une sortie scolaire dans les classes de l'école maternelle et élémentaire ? Une circulaire de rentrée avait évoqué le problème à la rentrée 2012 mais la question n'est pas définitivement réglée alors même que nous discutons. Le tribunal administratif de Montreuil a jugé et débouté une mère voilée, considérant qu'en accompagnant, elle avait une délégation de service public. Par contre, une mère peut parfaitement se présenter voilée lors d'une réunion du Conseil d'école ou d'un CA au collège ou au lycée.

Il y a d'importants débats au sein des syndicats d'enseignants du supérieur ; il y a un certain nombre d'étudiantes voilées en formation mais aussi des attitudes problématiques lors de stages face à des élèves.

Les premières déclarations de Jean-Louis Bianco semblent aller à rebours des constats effectués sur le terrain. Nommer les problèmes ne signifie nullement les attiser ! Refuser de nommer les problèmes ne permet pas de les régler ! Il est résulte que les extrêmes en profitent, avec un véritable hold-up du Front National sur la laïcité alors que toute l'histoire de ce parti est l'exact contraire de la défense des théories laïques ! La clarté, la fermeté sur les principes ne sont toutefois pas incompatibles avec une souplesse possible dans la pratique.

Contrairement à un certain nombre d'idées reçues, on peut parfaitement traduire la laïcité en langue étrangère. Il ne s'agit pas non plus d'un problème franco-français. Des pays évoluent, le Canada par exemple, des femmes se lèvent dans le monde arabe (Nadia el Fani) ... Là où les femmes risquent leur vie, elles affrontent des situations difficiles pour faire respecter leurs droits et faire reculer l'emprise religieuse. Ici cela semble être le contraire.

*Compte-rendu par Christine GUIMONNET,
Responsable de la commission*

Pour information :

Lectures :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110090164/index.shtml>
<http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/6/textes_de_reference_et_pistes_bibliographiques_270066.pdf
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/4/Mots_cles_de_la_charte_et_programmes_d_enseignements_270064.pdf
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110092151/index.shtml>
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000095-laicite-les-debats-100-ans-apres-la-loi-de-1905/la-laicite-et-l-ecole>
http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/04/18/la-reponse-laïque-de-lycees-marseillais-face-a-l-essor-des-tenues-islamiques_4403823_3224.html

HCI

http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/Composition_groupe_permanent_20_12_12.pdf

Commission Stasi :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/>
http://medias.lemonde.fr/medias/pdf_obj/rapport_stasi_111203.pdf
http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/archive/2005/01/08/commission_stasi.html
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_NAUDI_2011_01_0099

Des opinions discordantes...

<http://blog.mondediplo.net/2013-04-05-La-commission-Stasi-et-la-loi-contre-le-foulard> (Alain Gresh)
<http://www.islamlaicite.org/article187.html> (Emanation de la Ligue de l'Enseignement)

La Commission Stasi :

Bernard Stasi, ancien ministre, médiateur de la République, Président

Membres :

Mohammed Arkoun, professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne (université de Paris III)
Jean Baubérot, président honoraire de l'École pratique des hautes études (EPHE), titulaire de la chaire d'histoire et sociologie de la laïcité à l'EPHE.

Hanifa Cherifi, médiatrice au ministère de l'Éducation nationale
Jacqueline Costa-Lascoux, juriste, directrice de recherche au CNRS

Régis Debray, philosophe et écrivain, professeur des universités

Michel Delebarre, ancien ministre, député-maire de Dunkerque

Nicole Guedj, avocate au barreau de Paris
Ghislaine Hudson, proviseure au lycée de Dammarie-les-Lys
Gilles Kepel, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris

Marceau Long, vice-président honoraire du Conseil d'État
Nelly Olin, sénatrice-maire de Garges-lès-Gonesse

Henri Peña-Ruiz, philosophe et écrivain, maître de conférences à l'IEP de Paris

Gaye Petek, présidente de l'association ELELE

Maurice Quénet, recteur d'académie, chancelier des universités de Paris

René Rémond, professeur des universités, président de la Fondation nationale des sciences politiques

Raymond Soubie, président d'Altédia

Alain Touraine, sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Patrick Weil, Directeur de recherche au CNRS

Rapporteur Général : Rémy Schwartz, conseiller d'État, doyen des commissaires du gouvernement

HCI

Liste intégrale des personnes ayant été membres du collège du Haut Conseil à l'intégration. Les fonctions mentionnées sont celles qui étaient les leurs au moment de leur participation au Haut Conseil

1990-1997 Président: M. Marceau Long, Président, vice-président du Conseil d'Etat

Membres du collège :

Marie-Thérèse Join-Lambert, Inspecteur général des affaires sociales

Jean-Pierre Delalande, Député, maire de Deuil-la-Barre

André Diligent, Sénateur, maire de Roubaix

Philippe Farine, Vice président du Conseil national des populations immigrées

Stéphane Hessel, Ambassadeur de France

Anicet Le Pors, Conseiller d'Etat, ancien ministre

Georges Morin, Maire –adjoint de Gières, conseiller technique auprès du ministre de l'agriculture et de la forêt

Jacques Voisard, Président du comité de décentralisation

Hubert Prévot, Secrétaire général à l'intégration

Président : Marceau Long, vice président honoraire de Conseil d'Etat

Membres du collège :

François Autain, Sénateur maire de Bouguenais

Françoise de Veyrinas, Député, adjoint au maire de Toulouse

René Lenoir Président de l'UNIOSS, ancien secrétaire à l'action sociale

Jean-Marie Bockel, Maire de Mulhouse
Pierre Chaunu, Historien
Georges Charpak, Physicien Prix Nobel de physique
Jean-Pierre Delalande, Député du Val d'Oise, maire de
Deuil la Barre
Christian Delorme, Prêtre
Philippe Farine, Ancien conseiller de Paris
Alain Touraine, Sociologue, économiste
Jeanne-Hélène Kaltenbach, Responsable d'association
René Vandierendonck, Maire de Roubaix
Patrick Weil, Chercheur au CNRS
Christiane Ducastelle, secrétaire général

Présidente : Simone Veil ancien ministre d'Etat (nom-
mée en octobre 1998 au Conseil Constitutionnel, elle a
démissionné) **puis Roger Fauroux, ancien Ministre**
Secrétaire Général : Jean-Claude Sommaire

Membres du collège :

Abdelatif Benazzi, Sportif amateur
Bernard Birsinger, Député maire de Bobigny
Amin Boutaghane, Commissaire de police
Sara Briolin, Proviseur de lycée
François Chavès, Directeur d'hypermarché
Hanifa Chérifi, Chargée de mission au ministère de l'édu-
cation nationale
Christian Delorme, Prêtre
Roger Errera, Conseiller d'Etat
Anne Marie Idrac, Députée des Yvelines
François Grosdidier, Vice président du Conseil général de
Lorraine
Jeanne-Hélène Kaltenbach, Responsable d'association
Nacer Kettane, Président de radio
Christine Lazerges, Députée de l'Hérault, Vice-présidente
de l'Assemblée nationale
Jean-Pierre Rosenczweig, Président du tribunal pour
enfants (Bobigny)
Gaye Petek-Salom, Directrice d'association (ELELE)
Aïcha Sissoko, Directrice d'association
Michèle Tribalat, Démographe (INED)
René Vandierendonck, Maire de Roubaix
Patrick Weil Directeur, de recherche CNRS

Présidente Blandine Kriegel, Professeure des universités
Secrétaire général Jean Philippe Moinet
Secrétaire général Benoît Normand
Membres du collège

Jacques Billard, Philosophe
Jean-Marie Bockel, Maire de Mulhouse
Yamina Benguigui, Réalisatrice-productrice
Jeannette Bougrab, Maître de conférences à Paris I
François Cheng, Écrivain, membre de l'Académie française
Jacqueline Costa-Lascoux, ancienne directrice de re-
cherche au CNRS-CEVIPOF

Jacky Dahomay, Philosophe, président de l'Association des
professeurs de philosophie de Guadeloupe
Jean Daniel, Directeur du Nouvel Observateur 3
Carole Da Silva, Directrice de l'AFIP
Jadée Dubois, Présidente d'association
Edouard Glissant, Écrivain
Claude Greff, Députée
Khalid Hamdani, Consultant en ressources humaines
Claude Imbert, Éditorialiste à l'hebdomadaire Le Point
Yves Ego, Député, maire de Montereau-Fault-Yonne
Zaïr Kédadouche, Président de l'association «Intégration
France»
Gilles Kepel, professeur Directeur de recherche
Olivier Mongin, Directeur de la revue Esprit
Vincent Nguyen, Grand reporter
Nelly Olin, Sénatrice du Val d'Oise, maire de Garges-lès-
Gonesse
Gaye Petek, Directrice de l'association ELELE
Sébastien Roche, Politologue
Myriam Salah-Eddine, Adjointe au maire de Marseille
Aline Sylla, Directrice du développement culturel du Louvre
Michel Sappin, Préfet région PACA
Lilian Thuram, Footballeur
Gastons Viens, Maire d'Orly
Jean-Philippe Wirth, Général d'armée

**Président: Patrick Gaubert, député européen, Président
de la LICRA,**

Secrétaire Général: Benoît Normand
Membres du collège

Claude Greff, Députée
Nora Preziosi, adjointe au maire de Marseille
Jean-Philippe, Wirth Général d'armée
Pierre Cardon Député
Yazid Chir, Président d'association
Cécilia Gabizon, Journaliste
Mohand Hamoumou, Maire
Gélita Hoarau, Sénatrice
Marc-Antoine Jamet, Secrétaire général de LVMH
Cathy Kopp, Représentante du MEDEF
Soumia Malinbaum, Chef d'entreprise
Nacer Meddah, Préfet
Abdelwahhab Meddeb, Professeur d'université
Arnaud Ngatcha, Journaliste
Malika Orloff, Avocate
Salima Saa, Directrice commerciale
Alain Seksig, Inspecteur de l'éducation nationale
Malika Sorel, Essayiste
Jacques Toubon, Ancien ministre, président de la CNHI

*Les débats qui ont suivi cette conférence
seront prochainement mis en ligne sur le site
de l'APHG, rubrique Commission Civisme.*